

Multimodalité, Fluvial, Travaux Feu vert pour la chatière

Ce 29 mars 2024, le tribunal administratif de Rouen a donné à HAROPA PORT l'autorisation de poursuivre les opérations préparatoires au chantier de chatière. Publié le 8/04/2024



©HAROPA PORT / photomontage accès fluvial à Port 2000 (la chatière)

Par ordonnance, le tribunal a rejeté la requête en suspension de l'exécution de l'arrêté du 19 juin 2023 émis par les services de l'État, autorisant les travaux de la chatière. Il précise qu'« en l'état de l'instruction, aucun des moyens invoqués par les requérants n'est de nature à faire naître un doute sérieux quant à la légalité de l'arrêté attaqué». Ainsi, HAROPA PORT poursuit les <u>opérations préparatoires</u> à ce **chantier stratégique** commencé en début d'année. Une fois mise en service, la chatière permettra le **développement de la multimodalité** et contribuera à la création du **corridor vert de l'axe Seine**.

Le projet bénéficie d'un soutien de la Région Normandie à hauteur de 82,75 M€, de l'État à hauteur de 23,60 M€ et des fonds européens de 11 M€.

